



**Maison des syndicats**  
**17 rue G.Bizet**  
**26 000 VALENCE**  
**Téléphone : 04 75 56 77 77**  
**e.mail : [fsu26@fsu.fr](mailto:fsu26@fsu.fr)**

Valence, le vendredi 10 avril 2020

Jean-Louis MOLLARD  
Secrétaire départemental de la FSU

à Monsieur le Directeur Académique des Services Départementaux de la Drôme

Des écoles du département ont signalé hier au SNUipp-FSU 26 avoir été destinataires d'un mail d'une députée de la Drôme, Mme Anthoine. Vous avez sûrement déjà été avisé de ces agissements.

Il va sans dire que les boîtes ce.026...@ac-grenoble.fr sont institutionnelles. Elles ont donc pour vocation d'être le canal email entre les écoles du département et l'institution Education Nationale.

Notre organisation syndicale intervient régulièrement afin de demander que ladite institution garantisse ce canal privilégié en assurant la protection contre les publicités et les hameçonnages.

Une élue députée à l'assemblée nationale ne fait pas partie de l'institution Education Nationale et nous vous prions d'assurer que cette utilisation irrégulière des boîtes mail des écoles ne se reproduira pas.

Sur le contenu, on voit immédiatement à la lecture du mail que la députée ne connaît pas ou qu'elle feint d'ignorer nos fonctionnements : les écoles, par leur directeur.ice ne répondent pas à des sondages des élus nationaux x, quel que soit leur parti politique, car ce sont leur IEN, leur IA-DASEN ou leur rectrice qui doivent être à l'origine de la collecte des données, assurant ainsi leurs confidentialités et leurs usages.

Il est ici question de matériel informatique et de connexion internet. C'est un besoin réel qui est remonté, si le directeur a des éléments, aux IEN ou plus haut afin d'AGIR. De plus une lettre a été adressée au ministre de l'éducation nationale par le SNUipp-FSU pour dénoncer l'envoi massif de requêtes administratives incombant aux directeurs d'école. Directeurs qui en cette période n'ont plus les mêmes moyens d'action, nous vous rappelons qu'ils sont pour la plupart en charge d'une classe et parents d'élèves. En outre, dans leur souci de continuité scolaire, ils ont déjà signalé à leur IEN les besoins numériques des familles

On peut légitimement s'interroger sur ce que la députée souhaite faire des données qu'elle tente de collecter de manière irrégulière. En tout cas, elle n'a pas de compétence concernant le matériel informatique. Peut-être pense-t-elle à prêter le sien ? Dans l'espoir d'une nécessaire et regrettable intervention de votre part après des élues de la République,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique, en notre profond et réel attachement au service public d'Éducation.

Jean-Louis Mollard